



DEMANDE D'AIDE A LA CRÉATION 2025 AIDE À L'ÉCRITURE DU SCENARIO D'UN JEU TELEVISE

Conformément à l'article L 324-17 du code de la Propriété Intellectuelle, la SAJE a l'obligation légale de réserver une part de 25 % des sommes qu'elle perçoit au titre de la Copie Privée Audiovisuelle en vue de l'affecter à des actions d'Aide à la Création d'œuvres de jeu.

NOM DU JEU (à compléter) :

Le(s) auteur(s) ci-après sollicitent de la SAJE une Aide à l'écriture.

Auteur 1 - Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	e-mail :
Auteur 2 - Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	e-mail :
Auteur 3 - Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	e-mail :
Auteur 4 - Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	e-mail :

Modalités de l'Aide à l'écriture 2025

1. Principe de l'Aide

Aider les auteurs de nationalité Française pour l'écriture du scénario de leur jeu.

L'aide à l'écriture est destinée aux projets de jeu qui mettent en œuvre des mécaniques nécessitant un travail important au niveau de l'écriture du scénario.

2. Montant de l'Aide

Un montant forfaitaire de 3 500 euros.

En cas de pluralité d'auteurs, ce montant forfaitaire sera réparti sur l'ensemble des auteurs dans les proportions déterminées ci-après entre eux.

Auteur 1 : % **Auteur 2** % **Auteur 3** % **Auteur 4** %

3. Conditions d'attribution

- Pour l'année 2025, 3 sessions d'aides à la création sont prévues dont les dates limites de réception des dossiers complets sont 21 mars, 20 juin et 10 octobre (date de réception de votre mail faisant foi). Le conseil d'administration se réunira dans les deux semaines suivant ces dates et les résultats vous seront communiqués dans les plus brefs délais.
- Un auteur ne peut pas bénéficier de plus d'une aide à l'écriture par an.
- Pour être accordée, le scénario de la Bible du projet de jeu destinée à la télévision devra nous parvenir avant que celui-ci soit réalisé.
- Les aides sont allouées par le conseil d'administration par ordre de dépôt des dossiers complets de demande, dans la limite des fonds disponibles pour l'Aide à l'écriture, et en priorité aux demandeurs n'ayant pas encore obtenu d'aide les années précédentes.
- En contrepartie de cette aide, si acceptée, les demandeurs s'engagent en cas de diffusion de leur jeu à en informer la SAJE et à imposer à la chaîne de faire figurer au générique de l'émission lors de sa diffusion, la mention :
« Ce jeu a bénéficié de l'Aide à la Création de la SAJE, Société des Auteurs de Jeux ».
- En application de la loi du 7 juillet 2016, en cas d'obtention d'une aide, le nom du programme ayant obtenu l'aide sera indiqué sur le site www.aidescreation.org avec le nom des bénéficiaires et le montant qui leur a été versé.

4. Documents à remettre avec la demande

- Le scénario détaillé d'une émission de jeu décrivant précisément, sur un minimum de 30 pages, sa mécanique, l'enchaînement des situations qu'elle déclenche dans le déroulement du jeu jusqu'au dénouement, sa méthode d'élimination, la répartition des gains, le dispositif scénique, le rôle de l'animateur, le profil des candidats, etc.
 - Cela se retranscrit notamment par la description du déroulé total d'un épisode : des différentes étapes du jeu, de la progression dans l'enchaînement des situations envisageables en fonction des différents choix fait par les candidats, par les stratégies possibles et leurs conséquences, par le dispositif scénique, par des indications sur l'influence de l'animateur dans la dynamique et le ton du jeu, par des directives à destination du réalisateur et de la production, etc...
 - Chaque séquence du jeu doit y être décrite et explicitée clairement, et pas seulement évoquée.
 - Les objectifs de ces séquences devront être mis en avant.
 - Par sa précision sur la progression de la mécanique, les directives à destinations du réalisateur, du présentateur et de la production, le scénario doit nous informer sur le parti pris par l'auteur.
 - Concernant le nombre minimum de 30 pages, il est précisé que les photos ne sont pas constitutives du scénario et ne seront pas comptabilisées en tant que telles.
Il en va de même pour la reprise sur plusieurs pages des mêmes éléments d'illustrations ou d'exemples de questions ainsi que de la continuité dialoguée et du conducteur type qui sont des éléments complémentaires au scénario.
- Une continuité dialoguée type d'un épisode.
- Le conducteur type d'un épisode.
- Un courrier sur lequel vous nous indiquez pour chacun des auteurs leur profession et le nom de la société pour laquelle ils travaillent s'ils sont salariés. Si l'un d'eux a déjà obtenu une aide à l'écriture les années précédentes, indiquez-nous les démarches effectuées auprès de producteurs audiovisuels ou de chaînes TV suite à cette aide.
- Le RIB de l'auteur.
- La demande d'admission de l'auteur à la SAJE (s'il n'est pas déjà membre).

5. Comment faire votre demande :

Après avoir complété et signé ce formulaire et joint les pièces requises, la demande doit nous être adressée **PAR MAIL** à : aides@la-saje.org

Les auteurs certifient exacts les renseignements fournis dans le présent dossier. Ils déclarent avoir lu les modalités de cette aide figurant ci-dessus et les accepter.

A, le..... sur 3 pages

Signatures :

Auteur 1

Auteur 2

Auteur 3

Auteur 4



BULLETIN DE DECLARATION D'UNE ŒUVRE ORIGINALE FRANCAISE

Titre du jeu :

Durée du jeu :

Titre de l'émission (si le jeu est inclus dans une émission de jeu portant un autre nom) :

Durée de l'émission :

Année de diffusion du jeu :

Chaîne : TF1 FR 2 FR 3 FR5 M6 ARTE CANAL+ (Entourez le nom de la chaîne)

Autres chaînes ou absence de diffuseur (à préciser) :

Les auteurs ci-après confirment par la signature des présentes l'apport des droits découlant de leur acte d'adhésion comme indiqué à l'article VII des statuts. Il est rappelé que conformément à l'article X du règlement général, la société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des énonciations portées sur le bulletin de déclaration, les signataires de ce bulletin étant seuls responsables et garants, à l'égard de la société comme des tiers, desdites énonciations, de l'originalité de l'œuvre déclarée et de leurs droits sur celle-ci.

Nom de(s) l'auteur(s) du jeu	Répartition en % des droits	Signature
1)..... %
2)..... %
3)..... %
4)..... %
le total des % doit faire 100	total : %

Pour le paiement de vos droits, joindre impérativement le manuscrit du scénario du jeu.

Joindre OBLIGATOIREMENT votre RIB.

**NB : En cas de changement de RIB, il vous appartient de nous le faire savoir.
Tout paiement sur un RIB erroné sera de votre responsabilité.**

Fait à Paris le :